

Caractéristiques techniques du **publi-info** pour nos newsletters

Éléments constituant le publi-information

PUBLI-INFO

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labor.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua. Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo conesequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eelit esse cillum dolor elit esse cill.



Un titre
de **100 signes**
maximum
(espaces compris).

Un texte
de **400 signes**
maximum
(espaces compris).

Un lien
de redirection
avec le **http://**
ou le **https://**
vers votre site
ou page
spécifique
doit nous être
fourni en clair
(en **.txt**).

Une image
en RVB
au format de
180 pixels (largeur)
x 120 pixels (hauteur).

Pour information la couleur de fond de notre publi est **#efefef**

ATTENTION

Pour le titre comme pour le texte, il n'est pas possible de faire de retour à la ligne (forcé ou non), ni de mettre du texte avec des attributs (italique, gras, couleur,...).

Seuls les caractères suivants sont autorisés : les chiffres, les 26 lettres de l'alphabet et les signes de ponctuation.

Tous caractères, ponctuations et espaces sont considérés comme un signe, exemple :

Cette ligne de texte fait exactement, avec le point final : 70 signes.

Ce lien
sera vérifié
avant sa mise
en ligne.

Votre visuel
doit être
au format
gif ou **jpeg**.

Le poids du fichier
ne doit pas
dépasser
les **30 ko**.

Afin d'inciter nos lecteurs à cliquer sur votre message, nous vous conseillons d'indiquer à la fin de votre texte une mention telle que : "Pour en savoir plus" ou "Plus d'informations"...

Les contenus, présents dans votre publicité, relèvent de l'entière responsabilité de l'entité qui nous les a fournis. Vous devez vous être acquittés des droits d'auteur liés au contenu de votre publicité. Nous nous réservons le droit de refuser d'afficher tout contenu que nous estimons raisonnablement être en violation avec la législation en vigueur.